



se-comptable & commissariat aux comptes

IREPS

Siège social : Dispensaire de M'Tasperere. Quartier Maevantana. BP 521
Kaweni 97600 Mamoudzou

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2018



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale de l'IREPS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'IREPS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'IREPS.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Denis, le 27/05/2019

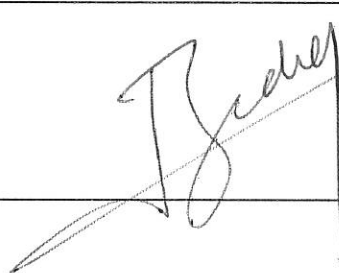
Le commissaire aux comptes

Dedriche Bédier et associés

DEDRICHE BÉDIER & ASSOCIÉS

Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber, 97400, Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

Janick Bédier



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	3 316	3 316				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	189 593	161 273	28 320	48 174	19 853	41.21
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	513		513	513		
	Total I	193 421	164 588	28 833	48 686	19 853	40.78
	Comptes de liaison Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	468		468	364	104	28.53
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	300		300		300	
	Autres créances	18 940		18 940	64 095	45 155	70.45
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	109 017		109 017	251 504	142 487	56.65
	Charges constatées d'avance (3)	2 061		2 061	3 533	1 472	41.65
	Total III	130 787		130 787	319 496	188 709	59.06
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	324 208	164 588	159 619	368 182	208 563	56.65

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	38 463	318 686	357 149	112.07
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	91 385	357 149	265 764	74.41
	Autres fonds associatifs				
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	129 848	38 463	91 385	237.59
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	8 100	159 148	151 048	94.91
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	8 100	159 148	151 048	94.91
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	24	23	1	4.87
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 194	52 171	4 977	9.54
	Dettes fiscales et sociales	228 435	174 287	54 148	31.07
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 714	677	5 037	743.98
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		20 338	20 338	100.00
	Total IV	281 367	247 497	33 870	13.69
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		159 619	368 182	208 563	56.65

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

281 367 227 158

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	7 186		2 526		4 660	184.48
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	325 938		410 137		84 198	20.53
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	7 637		10 060		2 423	24.08
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	3 695		19 659		15 964	81.20
Total I	344 457		442 382		97 925	22.14
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			6 414		6 414	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	90 807		298 273		207 465	69.56
Impôts, taxes et versements assimilés	2 162		5 972		3 811	63.80
Salaires et traitements	414 272		453 879		39 606	8.73
Charges sociales	67 184		71 491		4 307	6.02
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	20 533		23 618		3 084	13.06
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	7		35 740		35 733	99.98
Total II	594 966		895 386		300 420	33.55
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	250 509		453 004		202 495	44.70
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		93		980	888	90.54
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		93		980	888	90.54
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		17		7	10	134.12
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		17		7	10	134.12
2. Résultat financier (V-VI)		76		973	897	92.20
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		250 433		452 031	201 598	44.60
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 000		7 146	854	11.95
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		8 000		7 146	854	11.95
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				69	69	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII				69	69	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		8 000		7 077	923	13.04
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		352 550		450 508	97 959	21.74
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		594 983		895 462	300 479	33.56
Solde intermédiaire		242 433		444 954	202 521	45.51
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		159 148		246 953	87 805	35.56
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		8 100		159 148	151 048	94.91
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		91 385		357 149	265 764	74.41

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Tableau de suivi des fonds dédiés	13
Evaluation des immobilisations corporelles	13
Evaluation des amortissements	14
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Honoraires des commissaires aux comptes	15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les dettes de l'association sont largement supérieures à l'actif circulant à la clôture de l'exercice .

La continuité de l'exploitation dépendra de l'obtention pour les exercices suivants de subventions suffisantes pour rétablir ce déséquilibre .

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	3 316		
Installations générales agencements aménagements divers	31 648		
Matériel de transport	78 030		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	79 236		680
TOTAL	188 913		680
Prêts, autres immobilisations financières	513		
TOTAL	513		
TOTAL GENERAL	192 741		680

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 316	3 316
TOTAL			3 316	3 316
Installations générales agencements aménagements divers			31 648	31 648
Matériel de transport			78 030	78 030
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			79 916	79 916
TOTAL			189 593	189 593
Prêts, autres immobilisations financières			513	513
TOTAL			513	513
TOTAL GENERAL			193 421	193 421

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 316			3 316
TOTAL	3 316			3 316
Installations générales agencements aménagements divers	22 588	3 010		25 598
Matériel de transport	50 464	10 922		61 386
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	67 687	6 602		74 289
TOTAL	140 739	20 533		161 273
TOTAL GENERAL	144 055	20 533		164 588

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 010				
Matériel de transport	10 922				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 602				
TOTAL	20 533				
TOTAL GENERAL	20 533				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Dont dotations et reprises d'exploitation	8 100		
---	-------	--	--

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	513	513	
Autres créances clients	300	300	
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Divers état et autres collectivités publiques	18 100	18 100	
Débiteurs divers	340	340	
Charges constatées d'avance	2 061	2 061	
TOTAL	21 814	21 814	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	24	24		
Fournisseurs et comptes rattachés	47 194	47 194		
Personnel et comptes rattachés	34 002	34 002		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	186 720	186 720		
Autres impôts taxes et assimilés	7 714	7 714		
Autres dettes	5 714	5 714		
TOTAL	281 367	281 367		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
BGT REALISE APPUI.DEVELO	67 876	67 876	67 876		
BGT REALISE PRC	91 271	91 272	91 272		
CONV.CSSM OBJECTIF N°7	15 600			5 100	5 100
CONV.CSSM OBJECTIF N°8	10 000			3 000	3 000
TOTAL	184 747	159 148	159 148	8 100	8 100

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	LINEAIRE	5 ANS
Matériels pédagogique	LINEAIRE	4 ANS
Matériel de transport	LINEAIRE	5 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	4 ANS
Mobilier	LINEAIRE	4 ANS

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	8 100
Disponibilités	93
Total	8 193

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 513
Dettes fiscales et sociales	32 841
Total	38 378

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 061
Total	2 061

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5300 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5300 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :